

# **PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEIPIN EN DATE DU 12 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le douze mai à 18 heures 30,  
le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, appelé à siéger régulièrement par  
l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des  
rapports subséquents et adressée au moins trois jours avant la présente  
séance, en application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des  
Collectivités Territoriales ,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire,

**Monsieur le Maire fait l'appel des membres du conseil municipal et fait part des  
pouvoirs qui ont été réceptionnés en mairie.**

Nom Prénom	Présents	Absents Excusés	Pouvoir	Absents
Frédéric DAUPHIN	X			
Joëlle BLANCHARD	X			
Grégory BERTONI		X	à Frédéric DAUPHIN	
Béatrice FIGUIERE	X			
Philippe SANCHEZ-MATEU	X			
Sabine PTASZYNSKI	X			
Robert ESCARTEFIGUE	X			
Sophie GRAIN	X			
Ahmed CHOUABBIA	X			
Dorothée DUPONT	X			
Alain RICARD		X	à Joëlle BOUCHET	
Joëlle BOUCHET	X			
Pierre LAGARDE		X	à Corinne FLACHER	
Farid RAHMOUN		X	à Sophie GRAIN	
Corinne FLACHER	X			

**Sabine PTASZYNSKI est désignée secrétaire de séance.**

## **Rectification de la délibération du 08 avril 2014 relative à la Réalisation d'un emprunt pour les travaux Route d'Aubignosc**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 08 avril 2014 (n° 012/ 140408) le conseil municipal l'a autorisé à contracter un prêt classique à la Caisse des dépôts et consignations,

à taux fixe, pour un montant de 327 000 €, pour une durée de 20 ans, une périodicité trimestrielle au taux de 2,24 % et dont les frais de dossiers s'élèvent à 190 €, destiné au financement des travaux de la Route d'Aubignosc.

Par courriel du 28 avril 2014, la Caisse des dépôts et consignations a indiqué qu'il est nécessaire d'apporter des précisions à cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que par courrier du 7 mars 2014 de la Caisse des dépôts et consignations avait informé la collectivité qu'elle était en mesure de financer cette opération,

Monsieur le Maire propose de contracter, pour les travaux Route d'Aubignosc, auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du Prêt d'un montant de 327 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Prêt indexé sur le taux du Livret A**

Durée de la phase de préfinancement : 0 ans

Durée d'amortissement : 20 ans

dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêts actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Amortissement Prioritaire (échéance déduite)

Typologie Gissier : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**autorise** Monsieur le Maire à contracter, pour les travaux Route d'Aubignosc auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du Prêt d'un montant de 327 000 € et dont les caractéristiques financières sont celles indiquées ci-dessus et lui délègue sa signature pour tout document relatif à cette affaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45 minutes.**

***Monsieur le Maire donne la parole aux personnes présentes. Les réponses sont apportées aux questionnements.***

**Fait à Peipin, le 13 mai 2014**

**Le Maire,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Frédéric DAUPHIN**

**Sabine PTASZYNSKI**